

Veille sanitaire internationale	
Note d'actualité	10/09/2020

Premier cas de peste porcine africaine confirmé en Allemagne

Le virus de la peste porcine africaine (PPA) a été détecté pour la première fois chez un sanglier retrouvé mort dans le Brandebourg près de la frontière germano-polonaise.

Les prélèvements ont été réalisés sur une carcasse dans un état de décomposition avancée. Le laboratoire national de référence allemand du FLI suppose que l'entrée sur le territoire allemand a eu lieu il y a quelques semaines.

Pour le comité de rédaction de la Plateforme ESA (par ordre alphabétique) :

Sophie Carles, Julien Cauchard, Céline Dupuy, Sylvain Falala, Guillaume Gerbier, Yves Lambert, Renaud Lancelot

Auteur correspondant : julien.cauchard@anses.fr

Source : [Communiqué FLI du 10/09/2020](#)

Le virus de la peste porcine africaine (PPA) a été détecté pour la première fois en Allemagne chez un sanglier retrouvé mort dans le Brandebourg près de la frontière germano-polonaise (figure n°1). Le laboratoire de l'État de Berlin-Brandebourg a détecté des séquences génomiques spécifiques du virus de la PPA sur les échantillons prélevés sur place. Le Laboratoire National de Référence PPA du FLI (Friedrich-Loeffler Institute) a confirmé le diagnostic le 10 septembre 2020.

Les prélèvements ont été réalisés sur une carcasse dans un état de décomposition avancée. Le FLI suppose que l'entrée sur le territoire allemand a eu lieu il y a quelques semaines. Il avait déjà classé le risque d'introduction de l'agent pathogène en Allemagne comme élevé. Le Land du Brandebourg avait érigé sur la frontière délimitée par les rivières Oder et Neisse une clôture électrique de protection contre la PPA de plus de 100 km en décembre 2019.

La distance géographique jusqu'au cas polonais confirmé de PPA le plus proche (détecté le 22/02/2020) n'est que de 30 km (figure n°2). La proximité de la frontière germano-polonaise d'environ 6 km rend probable l'entrée d'un sanglier en migration. Cette hypothèse est compatible avec une vitesse de diffusion de la PPA dans la population des sangliers de 3 à 4 km par mois. Cependant, une introduction par l'Homme par des aliments contaminés ou une autre source ne peut être exclue.

Les autorités sanitaires allemandes mettent en place toutes les mesures européennes réglementaires.



Figure 1. Localisation du premier cas de PPA en Allemagne (source : commission européenne le 10/09/2020)

Il aura donc fallu 6 ans depuis le premier cas de PPA en Pologne en 2014, pour que la maladie traverse la Pologne d'Est en Ouest soit plus de 550 km. Le cas se situe à plus de 500 km de la frontière franco-allemande. Néanmoins, la menace d'introduction du virus sur le territoire national français demeure à un niveau très élevé du fait du réservoir de virus que constituent les cheptels et les sangliers infectés de l'Est de l'Europe.

L'Allemagne étant le 2ème pays exportateur de produits d'origine porcine en Europe et le premier pays abatteur. La survenue de ce cas aura donc des conséquences économiques majeures sur les exportations allemandes et devrait induire des perturbations sur le marché intérieur européen.

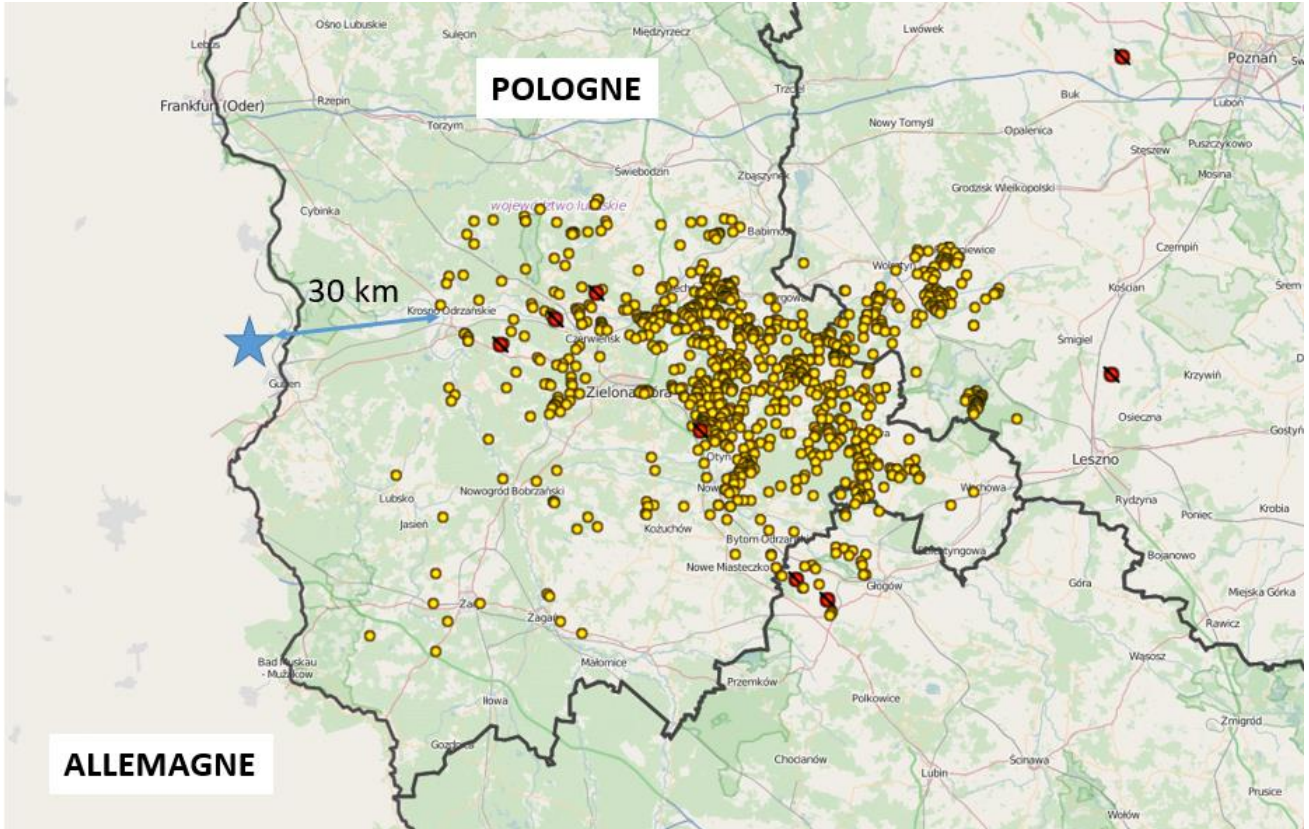


Figure 2. Localisation approximative du premier cas de PPA en Allemagne (étoile bleue, source : commission européenne le 10/09/2020), de cas chez les sangliers (points jaunes) et des élevages infectés (ronds rouges barrés) en Pologne depuis le 01/01/2020 (source : services vétérinaires polonais)

Ce document créé dans le cadre de la Plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale (ESA) peut être utilisé et diffusé par tout média à condition de citer la source comme suit et de ne pas apporter de modification au contenu « © <https://www.plateforme-esa.fr/> »